



Paroisse
Sainte Croix
de Montfort

Besné, Missillac,
St Guillaume, St Roch, Ste Anne-sur-Brivet,
Pont-Château



Lettre paroissiale du dimanche 11/11/2020-n°16

Edito



CONFÉRENCE
des évêques
de FRANCE

Chers frères et sœurs,

Dans la continuité de l'information communiquée ce matin à l'issue de la messe présidée par Mgr Laurent PERCEROU, je vous transmets l'intégralité du communiqué de la Conférence des Evêques de France au sujet de la :

Décision du Conseil d'État : les évêques partagent la tristesse des fidèles

Publié le 07 novembre 2020



La Conférence des évêques de France (CEF) et Mgr Éric de Moulins-Beaufort, archevêque de Reims, président de la CEF, prennent acte de la décision du juge des référés du Conseil d'État rejetant leur requête contestant le décret n° 2020- 1310 du 29 octobre 2020 comme portant atteinte à la liberté de culte.

Le juge a rappelé que la liberté de culte était une liberté fondamentale et qu'elle s'exerçait tant individuellement que collectivement. Il a rejeté le recours en s'appuyant uniquement sur un motif sanitaire.

La Conférence des évêques de France et Mgr Éric de Moulins-Beaufort resteront vigilants face à toute limitation de la liberté de culte dans un temps où, pour des raisons sécuritaires, les pouvoirs publics veulent renforcer leur surveillance de tous les cultes.

Les évêques déplorent avant tout que les fidèles demeurent ainsi dans l'impossibilité de participer à la messe, sommet de leur foi et rencontre irremplaçable avec Dieu et avec leurs frères.

Demander à pouvoir assister à la messe n'a rien d'une revendication catégorielle : la prière de l'Église catholique est universelle. Dans sa liturgie, elle supplie Dieu pour la paix et pour le bien de tous les peuples, sans oublier ceux qui exercent l'autorité et ont en charge le bien commun.

« Que chacun obéisse aux autorités » dit saint Paul (Romains 13, 1) : avec regret et conscient de l'effort spirituel qu'il demande, le Conseil permanent de la Conférence des évêques de France demande aux fidèles et aux prêtres de respecter cette décision.

Les églises restant ouvertes, elles sont des lieux qu'il faut habiter et où l'on peut venir pour se recueillir, prier, adorer le Seigneur et y recevoir les sacrements comme celui de la Réconciliation.

*Le juge des référés a précisé que des instructions avaient été données par les pouvoirs publics pour que **toute personne puisse se rendre dans une église** proche de son domicile sans condition de distance et en cochant, dans l'attestation de déplacement, la case « motif familial impérieux ». Les ministres du culte peuvent continuer à recevoir des fidèles et à se rendre au domicile de ceux-ci comme dans les établissements dont ils sont aumôniers.*

Les paroisses et les communautés sauront une nouvelle fois faire preuve d'ingéniosité pour nourrir la vie spirituelle de tous, même à distance, accompagner les enfants dans leur parcours catéchétique, soutenir les personnes âgées et isolées, servir les pauvres et les personnes en situation de précarité. Les évêques n'oublient pas les fidèles qui attendaient la célébration de leur baptême, de leur confirmation et de leur mariage

Le juge des référés a particulièrement tenu compte du fait que les règles actuelles vont faire d'ici le 16 novembre « l'objet d'un réexamen de leur caractère adapté et proportionné, ce qui suppose l'engagement à bref délai d'une concertation avec l'ensemble des représentants des cultes, destinée à préciser les conditions dans lesquelles ces restrictions pourraient évoluer ».

La Conférence des évêques attend avec impatience la concertation annoncée.

Fin du communiqué

En fonction des orientations que nous donne ce texte, nous proposons donc une solution :

Pour ceux qui désirent recevoir le sacrement de l'eucharistie :

Un prêtre se tiendra chaque dimanche (*) dans 3 églises

de 10h30 à 11h00 :

(églises de Ste Anne-sur-Brivet – de Missillac et du Calvaire) ()**

Vous pourrez donc, comme l'indique le décret, venir prier personnellement à l'église (**).

Le prêtre présent pourra vous donner l'eucharistie.



On ne dissocie pas l'eucharistie de la célébration de la messe et pour cette raison nous vous invitons à rejoindre votre domicile pour suivre une des célébrations proposées à 11h00, (soit par internet, soit par Fr2, soit sur Radio Fidélité).

Nous vous encourageons à suivre la célébration présidée par notre évêque, Mgr Percerou dans la chapelle de l'Immaculée, **sur le site du diocèse ou sur Facebook**. Nous pouvons ainsi communier à l'unité de notre diocèse autour de notre pasteur.

(*) : le temps où il ne nous sera possible de célébrer ensemble

(**) : si les mesures restent les mêmes le 22/11, nous proposerons aussi l'église saint Martin de Pont-Château : les travaux seront alors normalement achevés.

(***) **Si vous venez prier à l'église, notez sur l'attestation de déplacement** : « Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants ».

Père Didier
votre curé

*En annexe, vous trouverez un document intéressant des vicaires généraux qui peut nourrir notre réflexion et nous aider à vivre ce temps en orientant nos forces et notre détermination vers ce qui est essentiel : **notre union au Christ – la communion de l'Église.***

L'évangile des talents



Cette semaine, en plein temps ordinaire, c'est le moment de rompre la monotonie et de regarder ce que nous faisons des talents qui nous sont confiés par le Seigneur. Il ne s'agit pas forcément de lingots d'or... mais de ce qui remplit notre vie. Alors prenons un temps pour évaluer si nous avons fait fructifier ces talents et comment (avec quelle part de liberté, de confiance) ou si nous nous sommes laissés entraîner à l'enfermement.

En lisant l'Évangile de ce dimanche 15 novembre, (Mt 25, 14-30,) nous pouvons prendre du temps pour voir et comprendre comment nous disposons de nos talents reçus.

Ils nous ont quittés



Marie-Annick JOUIN, née PERRAIS, décédée subitement le 8 novembre à l'âge de 82 ans, dont la sépulture a eu lieu le 10 novembre à l'église de Saint-Roch, en compagnie de la famille restreinte du fait de la limite du nombre des personnes à 30.

Au revoir Annick, vous avez laissé dans le cœur de vos proches et de vos amis, le souvenir d'une personne accueillante, souriante, pétillante et pleine de vie. Reposez en paix !



Voici un beau livre qui apporte une ouverture sur la question du fanatisme et du rapport à l'islam- très clair et facile à lire, pas trop long 90 pages, Auteur : Adrien CANDIARD, Editeur : Cerf, prix indicatif 10 euros.